
ICANN81 | Réunion générale annuelle – Séance d’At-Large : informations générales sur le groupe de travail sur les politiques consolidées (CPWG)
Dimanche 10 novembre 2024 – 10h30 à 12h00 TRT

BRENDA BREWER : La séance va maintenant commencer ; veuillez lancer l’enregistrement.

Bonjour et bienvenue à la séance At-Large d’aperçu du CPWG. Je suis Brenda Brewer, et je serais la gestionnaire de la participation à distance pour cette séance.

Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu’elle est régie par les normes de comportement attendu de l’ICANN et la politique communautaire anti-harcèlement de l’ICANN. Pendant la séance, les questions ou les commentaires ne seront lus à haute voix que s’ils sont envoyés à travers la fonction questions-réponses.

L’interprétation pour cette séance inclura l’anglais, le français et l’espagnol. Si vous souhaitez intervenir, veuillez lever la main sur Zoom. Lorsque le modérateur vous l’indiquera, les participants à distance pourront allumer leur microphone. Les participants en personne utiliseront leur micro physique pour parler. Dites votre nom pour les registres ainsi que la langue dans laquelle vous allez parler si ce n’est pas l’anglais. Parlez à un rythme raisonnable. Je vais maintenant céder la parole à Olivier Crépin-Leblond et Avri Doria, qui sont les coprésidents du CPWG.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Brenda. Je suis Olivier Crépin-Leblond. Bienvenue à tous à la réunion du groupe de travail des politiques consolidées d'At-Large de cette réunion. C'est une réunion qui se tient en présentiel. Il y a Avri Doria qui est un peu plus loin à ma gauche. Elle est assise ici également. Elle va intervenir un peu plus tard.

Nous allons faire comme d'habitude. Nous suivrons notre ordre du jour. Et si besoin est, nous y apporterons des modifications.

Nous allons commencer par un passage en revue des points d'action, et puis nous aurons des mises à jour des groupes de travail de politiques et des responsables thématiques. On aura Steinar Grotterod qui va nous parler d'un processus d'élaboration de politiques en lien avec la politique de transfert, puis Satish Babu nous parlera du processus d'élaboration de politiques consacré aux diacritiques latins qui attend la décision de la GNSO. Après, on aura une mise à jour de l'équipe de révision de la mise en œuvre, qui portera sur les recommandations de mise en œuvre de l'équipe de révision. Ce sera Cheryl Langdon-Orr qui va s'en occuper. Par la suite, nous passerons par les consultations publiques envoyées par l'ICANN. Avri nous présentera les différentes déclarations qui sont soit en cours d'élaboration ou qui attendent des décisions ou des consultations auxquelles nous n'avons pas encore répondu. Par la suite, nous nous préparerons pour -- bon, d'abord, on va faire un suivi de la séance de la Prep-Week qui s'est tenue donc avant que l'on se retrouve ici. On verra quels ont été les retours de la communauté à propos du service de demande du répertoire d'enregistrement, RDRS, il me semble. J'espère ne pas me planter sur

l'acronyme. C'est ma première séance de la journée. Voilà ce que nous avons prévu pour aujourd'hui.

Veillez noter que je parle un peu plus doucement que d'habitude, parce qu'Heidi est ici à portée de main, et je suis préoccupé qu'elle puisse me taper dessus si je vais trop vite. Mais ça nous donne aussi le temps de penser aux modifications, ajouts ou suppressions de l'ordre du jour, ou à des commentaires si vous en avez. Je m'en remets à vous.

AVRI DORIA :

Si vous permettez d'intervenir. On avait envisagé de changer quelque chose. On n'est pas loin non plus. Moi, je vous vois. Et on s'était dit que pour les nouveaux venus au groupe de travail des politiques consolidées (CPWG), parfois, les gens se posent la question de pourquoi on fait ça comme ça. N'hésitez pas à nous le demander si c'est quelque chose que vous voudriez savoir. Au début de chacune des parties, peut-être que l'on pourrait faire une petite présentation de contexte pour expliquer pourquoi on fait ça, en particulier lors de nos réunions hebdomadaires.

On vient de compléter la réunion de l'OFB. Je sens qu'il serait bien d'expliquer tout cela à ceux qui se joignent nous. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Avri. Effectivement, je vois qu'il y a de nouveaux participants dans la salle.

Le CPWG s'occupe du travail de politiques au sein de la communauté d'At-Large. At-Large n'élabore pas de politique. Mais le comité

consultatif At-Large (ALAC) a le droit de fournir des avis et des conseils sur tout ce qui se passe à l'ICANN au niveau des politiques. Donc on élabore, on rédige des déclarations, des projets de déclaration. Et c'est à partir de ce groupe de travail que nous envisageons de faire cela. C'est là que nous discutons de tout cela. Il s'agit d'un groupe ouvert où tout un chacun peut participer. Et je sens qu'il est important de préciser cela. On essaie d'être gentil entre nous. Mais en même temps, on rédige des déclarations pointues sur les sujets qui sont d'intérêt et d'importance pour notre communauté.

Alors le moment de faire des modifications est passé, et l'ordre du jour est tenu pour adopté tel qu'il est à l'écran.

Voyons quels sont les points d'action. Je parle d'écran. Vous avez un écran devant la salle, mais vous avez également l'occasion d'accéder à la salle Zoom pour voir tout cela sur vos ordinateurs.

Alors on avait deux points d'actions qui n'ont pas été complétés pour aujourd'hui. Avri devait reprendre la discussion thématique de 90 minutes sur le modèle multipartite de l'ICANN et sa portée contractuelle. Dites-moi, Avri, est-ce qu'on a une mise à jour à propos de cela ?

AVRI DORIA :

Non. C'est surtout une discussion qui doit être un peu plus ouverte. J'aurais dû vérifier cette liste de points d'action. Ça a été abordé. Mais non, pas encore. Je crois que c'est une discussion qui sera reportée à après la réunion, une fois qu'on abordera à nouveau les sujets spéciaux. On s'était dit que, pour l'avenir, on devait s'améliorer, parce qu'on

voyait que lors de nos réunions on n'avait pas suffisamment de temps pour aborder certains sujets. On avait une demi-heure au cours de laquelle on devait tout discuter.

Et ici, le but est de pouvoir nous pencher sur des sujets particuliers, dans ce cas-là, une question que beaucoup avaient, qui était qu'au lieu de voir quels étaient les processus de politiques, il y avait une discussion contractuelle qui devait se tenir entre l'organisation ICANN et les parties contractantes, qui va au-delà de cela. Donc on en a discuté et on a signalé la question. Mais, pour après cette réunion, on voulait programmer une réunion au cours de laquelle on pourrait se pencher sur cela en détail. Il y a beaucoup de sujets sur lesquels il nous arrive peut-être pas une fois par semaine, mais on pourrait peut-être consacrer une de nos réunions mensuelles à un sujet au lieu de suivre toujours cette méthode de travail des groupes de travail, des IRT, des commentaires – de consacrer toute une heure ou 90 minutes à un sujet particulier qui soit d'importance particulière pour beaucoup de personnes au sein d'At-Large, pour voir ce que nous arrivons à comprendre à ce propos. Donc je parle beaucoup. Oui, mais non, je n'ai rien fait.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Avri. Peut-être que la première réponse « non » aurait suffi.

AVRI DORIA : Oui, mais j'avais plus que ça à dire.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, non, je plaisante. Merci.

Et deuxième point d'action, de programmer notre prochain appel qui va se tenir le 27 novembre.

Alors, passons au point suivant à l'ordre du jour, le vif de nos discussions d'aujourd'hui. Nous allons commencer par le processus d'élaboration de politiques à propos de la révision de la politique de transfert. Et c'est Steinar Grotterod qui va nous en parler. Il est à mes côtés. Allez-y Steinar.

STEINAR GROTTEROD : Merci. Andrew, est-ce qu'on a la présentation ?

Je peux commencer par un petit rapport au sein du groupe de travail qui s'occupe de ce PDP, qui s'est tenu hier. Et on a surtout repris nos délibérations de la semaine sur les notifications de changement de données du titulaire de nom de domaine. Et je suis d'avis qu'on devrait probablement se pencher sur cela en plus de détails une fois que la rédaction, le libellé de cela aura été conclu.

J'ai deux diapos, est-ce qu'on peut avancer ?

Je voulais vous expliquer où on en est par rapport à ce processus de travail qui a été entrepris en 2021. Nous aurons notre réunion 150 très bientôt. Il me plaît énormément de voir que le projet approche à sa fin. Et je sens qu'on a suivi une bonne trajectoire.

En bleu sur le schéma qui apparaît en bas de cette diapo, vous voyez que nous travaillons sur le rapport final, à partir d'un rapport

préliminaire qui avait déjà été publié. Et notre but est de pouvoir le peaufiner d'ici février et de l'envoyer au conseil de la GNSO.

On passe à la diapo suivante.

Voilà. Il me semblait qu'il y avait un nombre de questions auxquelles on devait répondre dans le rapport initial. Et je crois qu'il y a des questions qui sont surtout d'importance pour l'At-Large et les utilisateurs, dont celle-ci qui porte sur la politique de résolution de conflits associés au transfert, la TDRP.

La politique actuelle sert à gérer des conflits lorsqu'il y a un transfert qui ne s'est pas fait en conformité avec la politique. Les seules entités qui peuvent engager cette procédure actuellement sont les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement qui sont impliqués dans le transfert. Nous voudrions faire en sorte qu'il soit possible pour le titulaire du nom de domaine d'engager ce processus. Mais ça se corse et je ne sais pas pourquoi. J'en ai discuté avec différentes parties prenantes, différents bureaux d'enregistrement, opérateurs de registre, etc. Et on nous dit que ce serait possible, mais qu'ils ne croient pas que ça doive faire l'objet d'un PDP. Et avant que l'utilisateur final puisse vraiment participer à un processus de résolution de conflits associés au transfert, il devrait se passer nombre de choses et il y aura quelques années qui vont passer.

Certains bureaux d'enregistrement semblent être d'accord avec la possibilité que le titulaire de nom de domaine puisse le faire, mais la question qui se pose est la suivante. J'ai beaucoup discuté avec le président du groupe de travail, avec les bureaux d'enregistrement, et il

se pourrait qu'il y ait une solution de compromis pour que le titulaire –

Voyons comment le dire. Si on voulait avoir une politique qui permet aux titulaires de nom de domaine d'accéder à des données d'importance pour essayer de résoudre un conflit lorsqu'il y a eu un problème au niveau du transfert entre bureaux d'enregistrement, on pourrait avoir eu donc justement une voie intermédiaire. Mais reste à voir si le groupe de travail applique les commentaires reçus lors de l'étape initiale avec la consultation publique et voir comment le groupe de travail à proprement parler prend tout cela en considération. Mais j'attends à voir ce qu'en pensent les participants au CPWG.

Diapo suivante.

Voici l'autre commentaire que nous avons formulé par rapport au rapport initial. La recommandation proposée par le groupe de travail est que, lorsqu'il y a un changement au niveau des données d'enregistrement, cela doit être repris de la politique de transfert, mais ça doit suivre l'application d'une politique différente. Et le groupe de travail a accordé cela. Mais la mise en œuvre de cela dépend du bureau d'enregistrement. Cependant, certains critères vont devoir s'ajouter à cette politique indépendante.

Ici à ce forum, nous avons accordé de dire que lorsqu'il y a un changement de fond substantiel, il devrait y avoir un verrou qui empêche un transfert à un autre bureau d'enregistrement pour une période de 30 jours. Et je ne suis pas d'accord avec cela. Toutefois, j'ai présenté les perspectives de ce groupe de travail à différentes parties prenantes.

Vous demanderez pourquoi je ne suis pas d'accord. Eh bien, je crois que le plus difficile pour le service de conformité contractuelle de l'ICANN est d'impliquer les utilisateurs finaux. Par exemple, moi-même, je ne peux pas m'occuper de prendre en charge ma propre adresse de courrier électronique en raison de ces politiques-là. Peut-être qu'on devrait en rediscuter ; peut-être qu'on devrait respecter ce qu'on avait déjà dit. Quoi qu'il en soit, je ne suis pas satisfait. C'est comme ça que je vais le dire.

La diapo finale.

Je suis sûr que ce document sera ajouté à l'ordre du jour. Mais cette dernière diapo contient des liens pour accéder aux différents espaces wiki, aux différents outils qu'utilise le groupe de travail pour peaufiner son rapport à la GNSO.

Normalement, j'essaie également de faire une présentation et d'y ajouter les points saillants sur les progrès du groupe de travail. Si vous souhaitez suivre – et j'espère vraiment que ce sera le cas pour que vous puissiez m'aider à plaider pour ce que nous voudrions avoir, je vous conseille d'enregistrer ces liens entre vos favoris.

Et voilà mes moins de 10 minutes. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Steinar. Y a-t-il des commentaires ou des questions dans la salle ? Ou sur Zoom ? Très bien. Vous avez très bien couvert le sujet. Merci beaucoup Steinar.

Donc c'est très important pour les utilisateurs finaux. Nous connaissons

des personnes que se plaignent de cette question de transfert d'un bureau d'enregistrement à un autre. Et ils ne sont pas contents en effet de cela. [Inaudible] d'un bureau d'enregistrement, c'est parfois difficile de transférer un nom de domaine. Vous avez eu 150 réunions sur ce sujet. Et je vous rappelle quand vous étiez jeune. Vous aviez commencé sur ces problématiques.

Donc nous allons maintenant passer les points à l'ordre du jour. Nous avons des petites équipes qui travaillent. Il n'y a pas de mise à jour. Mais vous voyez qu'il y a des onglets avec tous ces acronymes. Nous avons le processus de développement de politiques accéléré sur les IDN, les noms de domaines internationalisés qui ne sont pas en écriture latine. Donc nous avons le RDRS et c'est exactement cela, comment demander des données d'enregistrement ; service de demande, donc. L'IANA, la révision des fonctions IANA ; IFR2. Donc ça, c'est les différents registres, les paramètres, les protocoles, les adresses de protocoles Internet de la zone racine de l'Internet. Et vous avez ensuite également l'équipe de cadrage RDA, donc sur les données d'enregistrement, donc sur l'exactitude de ces données. Il n'y a pas de mise à jour. Pas de présentation. On est en attente de certains points. Nous avons néanmoins en ce qui concerne les signes diacritiques latins pour ce PDP. Nous allons donc avoir Satish Babu qui va nous présenter quelques points.

SATISH BABU :

Merci beaucoup Olivier. Je serai très bref pour mettre à jour sur ce développement de politiques PDP sur les signes diacritiques en script latin.

Nous avons donc différentes personnes qui travaillent sur la langue arabe par exemple. Ils font beaucoup. Ils avancent beaucoup [inaudible] développements importants. Il y a beaucoup de persévérance, absolument nécessaire pour ce travail sur les signes diacritiques. J'apprécie beaucoup ce que fait Andrew [Chen] aussi pour nous soutenir notre travail.

Le statut actuel c'est que la première charte est prête. Il y a un rapport initial qui a été fait et des commentaires publics. Et nous avons reçu plusieurs commentaires publics à ce sujet. 37 soutiennent le PDP initial. C'est très intéressant, très satisfaisant, il y a quelques questions qui ont été reçues. Il y a une personne qui s'exprimait contre et une personne qui a posé des questions sur les variantes, des personnes qui nous ont dit que ce n'était pas approprié au niveau de ces variantes, donc le statut actuel pour le conseil de la GNSO. Il est prêt à voter donc sur ce PDP initial. Je pense que cela va se dérouler durant la réunion d'ICANN80, avant donc le 18 décembre où se clôturera cette période.

Donc vous pouvez tout à fait vous joindre à ce groupe de travail. Ils ont toujours besoin de volontaires. Et nous ferons une mise à jour le 27 novembre. Nous ferons un CPWG avec donc plus d'informations, plus de mises à jour. Pour le moment, comme Bill – Bill Jouris a également travaillé là-dessus sur ces signes diacritiques. Et lui, il a exprimé des réserves à ce sujet. Mais l'équipe n'a pas pris en compte encore ses réserves. Donc nous allons continuer à travailler à cela d'une manière exceptionnelle.

Pour le moment, nous n'avons pas besoin de revoir la charte initiale. Il y a une acceptation générale pour cette charte. Donc on n'a pas besoin

de déclaration ; on n'a pas le temps de [inaudible] déclaration. Donc pour le moment, nous pensons que le conseil va voter. Le conseil de la GNSO va voter positivement, et cela va donc lancer le PDP. Et le PDP sera basé sur le modèle habituel et l'ALAC aura la possibilité de se joindre à l'équipe et à commenter donc [inaudible] commenter donc lors de ce PDP. Donc pour le moment, nous n'avons pas besoin d'une révision. Mais les détails de la charte, de la première charte, seront disponibles le 27 novembre lors de notre réunion du CPWG.

Je redonne la parole à Olivier Crépin-Leblond.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Satish. Mais est-ce que c'est un diacritique ou signes diacritiques ?

SATISH BABU : Eh bien, ça, c'est comme pour les IDN. C'est les variantes. Vous connaissez les variantes des IDN sur les lettres sur les différentes langues. Un exemple : un « e » avec un accent ou sans accent. Donc il y a panel d'experts. Ils ont leur propre logique, et on reviendra là-dessus. Pourquoi ils ont cette logique ? Pourquoi ils ont pris cette décision. Mais le Québec par exemple a présenté un point ; Québec avec un accent sur le « e ». Donc il va falloir résoudre cela, cet accent, cette question d'accents et de signes diacritiques,

BILL JOURIS : Oui. Un signe diacritique, c'est une marque comme un accent dessus ou dessous la lettre, la « ~ » en espagnol. Nous avons l'accent aigu, et ainsi

de suite en français. Il y en a une vingtaine de différents signes diacritiques qui sont utilisés dans une langue ou une autre. Donc c'est les problématiques sur lesquelles nous travaillons, les équivalences, les utilisations de ces signes diacritiques. Nous avons un panel de génération donc d'étiquettes, avec des experts de chaque langue qui se penchent sur ces questions, sur les différentes écritures. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Bill. Je ne vois pas d'autre main de levée. Donc nous allons pouvoir avancer. C'est tout pour ce PDP. Merci beaucoup de votre mise à jour, Satish. Et comme je l'ai mentionné, notre groupe se concentre sur ces points. Si cela vous intéresse, parlez aux personnes qui sont listées sur l'ordre du jour. Vous pouvez parler à Andrew [Chen] également et exprimer votre intérêt donc pour vous joindre à ce groupe de travail.

Maintenant, je vais passer la parole à ma coprésidente, Avri Doria, qui va nous parler de l'équipe de révision de la mise en œuvre des procédures ultérieures.

AVRI DORIA : Donc, je ne veux pas commencer par cela. Si vous permettez, j'aimerais vous présenter un petit peu les différents onglets que nous avons, voir un petit peu comment se passe une réunion du CPWG.

Nous avons parlé donc de l'équipe de révision de la mise en œuvre (IRT). Pour les personnes nouvelles, c'est une excellente manière de se lancer dans un travail et des représentants officiels de l'IRT, de toutes les organisations de soutien, peuvent participer donc. Donc si vous allez, donc le PPSAI, donc les services d'anonymisation et d'enregistrement

fiduciaire avec Alan Greenberg, avec Shatan, qui travaillent à cela, Greg Shatan en tant que suppléant. Ils font des mises à jour chaque semaine. Et je demande chaque semaine, est-ce qu'il y a des mises à jour à effectuer, est-ce qu'il y a du nouveau. Très souvent, on me dit non. Rien de nouveau à ce niveau.

GREG SHATAN : Greg Shatan au micro. Non.

AVRI DORIA : Donc, c'était très définitif cette réponse de Greg Shatan. Très bien. Donc maintenant, nous allons avancer à la prochaine série de nouveaux gTLD ou procédures ultérieures SubPro. Ça, c'est très actif comme IRT. Nous avons plusieurs représentants. Nous avons Justine [Chu] qui travaille avec la GNSO de très près. Nous avons Cheryl Langdon-Orr également qui a une mise à jour ? Cheryl Langdon-Orr, vous avez la parole.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci beaucoup. Voilà, très bien. Donc il y a de cela 20 ans – je pourrais commencer comme cela. Mais maintenant, cela fait trois ans que l'on travaille véritablement sur cela. Cela représente six ans de travail. Les procédures ultérieures SubPro, pour mettre cela en perspective, si vous permettez. Donc l'équipe de révision de la mise en œuvre joue un rôle essentiel pour s'assurer que tout ce travail effectué et toutes ces recommandations qui sont parvenues pour le développement de politiques, eh bien, que tout cela soit mis en œuvre, opérationnalisé d'une manière qui ne soit pas déconnectée de la signification d'origine.

Donc lorsque vous entendez des termes comme IRT, équipe de révision de la mise en œuvre, eh bien, ce que cela signifie c'est qu'il y a un groupe de personnes qui s'intéressent à cela, de personnes qui sont engagées dans ce travail, dans le développement de recommandations. Eh bien, qui agissent de concert avec le personnel de l'ICANN pour s'assurer que, par exemple, dans ce cas, la langue donc du Guide de candidature pour les nouveaux gTLD donc pour que les candidats soient bien informés de quoi faire au niveau de la mise en œuvre, au niveau des dossiers de candidature qu'ils doivent préparer et les différentes activités ne doivent pas être déconnectées de l'intention d'origine. Donc ça, c'est pour mettre cela dans un cadre de référence de l'IRT, de cette équipe de révision de mise en œuvre. Et donc nous avons des personnes qui ne sont pas seulement des observateurs/observatrices, qui jouent des rôles très importants dans ses équipes.

Mais il y a des observateurs dans cette équipe. Il y a donc tout un travail de rédaction qui est effectué. Et dans cette IRT tout particulièrement, nous passons en revue des lignes et des lignes de texte. C'est très important. Ce n'est pas très enthousiasmant. C'est difficile, mais c'est extraordinairement important pour la responsabilité, pour le développement de politiques, pour le processus et pour vraiment opérationnaliser. Ce sont des noms difficiles à prononcer tout cela.

Eh bien, je veux reconnaître que toute la préparation pour le travail qui est effectué notamment par Justine [Chu] lors des réunions, ce n'est vraiment pas un travail de plagiat, mais c'est un travail où j'ai pris les textes, les libellés, à partir de cinq réunions que nous tenons avec l'IRT, parce que cela est très complexe et nous avons de nombreuses

présentations PowerPoint qui ont déjà été effectuées sur ce sujet.

Donc je vais voir un petit peu, vous présenter ce qui est vraiment pertinent, attirer votre attention sur certaines statistiques concernant l'IRT, l'équipe de révision de la mise en œuvre. Ça, c'est ce qui est utilisé pour les réunions. Première réunion. Discussion. Tous les détails sur les 89 réunions, presque une centaine de réunions d'ici décembre.

Donc tout cela, j'aimerais vraiment que vous observiez cela de près, que vous alliez sur le wiki -- la page wiki. Vous avez de nombreuses mises à jour. Des mises à jour, ensuite des mises au calendrier des réunions. Donc moi je veux attirer votre attention sur le fait que, en particulier, c'est les membres de l'ALAC et d'At-Large, vous le voyez. Ils sont très engagés dans ce processus. Il y a 106 membres en tout. Donc comme je l'ai dit, 86 réunions, et l'assiduité est assez bonne. Mais nous avons différentes pistes de travail pour les personnes qui vont avoir 50 réunions supplémentaires, parce qu'ils se spécialisent dans une thématique précise.

Donc vous avez sur la droite les décisions du Conseil d'administration. Il y a donc des déclarations qui sont acceptées, des modifications des déclarations. Mais si vous voyez le statut des thématiques, nous sommes dans les délais. Nous avons presque terminé notre travail. Et il y a très peu de choses qui restent à effectuer en ce qui concerne le libellé et la rédaction.

On travaille sur quatre points précis. Maintenant, nous avons finalisé beaucoup de textes. Donc il y a [10^e] révision de certains textes. Et donc là, il y aura des commentaires publics pour certains points en

décembre. Et en décembre, on va être très occupés. Vous avez entendu parler aussi de tout le travail budgétaire et financier. Donc en décembre, il y aura énormément de commentaires publics d'ouverts. Et je crois qu'il y aura une quinzaine de thèmes qui vont être abordés d'ici la fin de l'année. Donc on sera très occupés pour ces commissions.

Je voulais également descendre un petit peu dans la présentation PowerPoint et vous parler d'autres points. Donc le résumé des thématiques d'évaluées. Vous avez le nombre de thématiques et leur source. Donc ça a vraiment été une année très occupée à ce niveau. [Inaudible] même deux années très occupées. On ne voit pas d'indication qu'il y aura de retard sur le calendrier pour le lancement en [2006] de la nouvelle série de gTLD. Donc on est dans les temps. On tient les délais. Je voulais simplement vous informer. Je ne vais pas rentrer dans les détails, désolée de passer si vite sur ces diapos. Mais c'est très important de tenir les calendriers entre novembre et décembre.

Nous avons également les trimestres de l'année prochaine. Premier trimestre de 2025. Nous allons avoir une proposition [inaudible] les lignes rouges, ça, c'est lorsque les observateurs ont effectué des commentaires et des suggestions de changements au texte provisoire. Ça, ça va être débattu et considéré. Et ça devient un nouveau texte -- nouvelle version, si vous voulez. Et donc il faut tenir les délais pour le premier et le deuxième trimestre de 2025, sur la base des commentaires publics reçus. Et en mai 2025, nous voulons avoir tous les thèmes dans le Guide de candidature qui soient prêts pour des commentaires publics. Et le CPWG, ce groupe, sera en mesure d'effectuer cela lorsqu'il y a des commentaires publics. On va décider ou pas d'effectuer un

commentaire public à partir du CPWG sur les thématiques qui sont ouvertes aux commentaires publics par rapport au Guide de candidature, et notamment le soutien qui est apporté aux candidats pour des nouveaux gTLD. Donc il y aura ensuite une deuxième possibilité, si vous le décidez, d'effectuer des commentaires spécifiques. Ce n'est donc pas la dernière des possibilités. Mais vous voyez qu'on approche de cette date finale.

Si on regarde ce qui nous manque à aborder, ceux qui n'ont pas d'expérience avec les contrats, vous voyez qu'il y a énormément d'informations qui viennent au niveau de ces contrats de base pour les opérateurs de registre, mais il y a également une sous-piste de travail pour les noms de domaine internationalisés. Mais je suis sûre que ce qui va le plus vous émouvoir sont les contrats et les libellés qui y sont insérés. N'hésitez pas à vous joindre à nous, même si notre travail touche à sa fin, parce que je vous rappelle que nos séances sont toutes publiques et ouvertes.

Je vais maintenant arrêter le partage de ma présentation et je vais partager avec vous une liste de questions sur lesquelles nous voudrions attirer votre attention tant Justine que moi pour que le comité consultatif At-Large puisse également être mis au courant.

Lors d'une des trois réunions auxquelles nous avons participé hier, lorsque nous parlions d'un mécanisme qui permettra des contingences, c'est-à-dire que lorsqu'il y a plus d'un candidat qui souhaite enregistrer la même chaîne, il doit y avoir un processus pour définir qui l'aura. Mais je ne vais pas rentrer dans les détails ici. Mais une partie de cela correspond à ce qu'on appelle les crédits pour les enchères. C'est-à-dire

qu'on peut demander, ou on peut nous donner ce type de soutien à travers le programme de soutien aux candidats, et ce pour les postulants qui seront admis à ce programme. Et cela est d'une importance fondamentale, dans le sens où si vous pouvez participer au programme de soutien aux candidats, ce sera votre entité qui sera soutenue et non pas la chaîne demandée. Ça veut dire qu'il y aura des avantages surtout au niveau financier, c'est-à-dire une réduction des frais. Mais pas que ça. Il y aura également d'autres types de services de soutien qui seront fournis aux candidats ou aux postulants admis au programme de soutien aux candidats. Et donc si ces entités qui ont déjà démontré leurs difficultés financières devaient participer à un processus de résolution d'un conflit sans avoir les fonds pour recevoir les chaînes, alors qu'il y a quelqu'un d'autre qui avait cet argent, il ne sera pas dans la même situation de désavantage qu'avant, parce qu'on a discuté de cette possibilité de créer des crédits pour les enchères.

Hier, à l'occasion de nos délibérations, comme vous supposerez puisqu'il y a d'autres entités qui ne sont pas toujours d'accord avec moi, mais je ne dis pas cela pour les registres publics, mais en tout cas j'ai vu qu'il y avait beaucoup de résistance d'au moins une personne dans la salle, non seulement par rapport à ce concept de crédit pour les enchères, mais on remettait en cause les raisons pour lesquelles on avait décidé de créer ces crédits pour les enchères. Donc il faut suivre cela de près. Et si vous avez des amis au sein du GAC, demandez-leur de suivre de près ces délibérations parce qu'on a trop travaillé pour garantir qu'il y ait plus de diversité et pour que les régions faiblement desservies soient correctement incluses si possible dans cette prochaine série. Et donc on ne voudrait pas à ce point-là permettre --

pardon, je commence ici à dire des injures, mais on ne va pas permettre que qui que ce soit décide autrement.

Je sais que Justine veut vraiment que l'on avance avec de nouvelles idées et surtout à la lumière du processus d'objection de l'ALAC. On a une équipe qui a énormément travaillé pour réviser, pour reproduire ce qu'on espère ne sera pas un processus lourd et difficile à mettre en œuvre, qui soit consensuel, ascendant, responsable et transparent, qui permette de développer et de concevoir un mécanisme qui puisse potentiellement devenir une objection de l'ALAC, ou un système de présentation de plaintes de l'ALAC. Et c'est très bien. Cela devrait être inclus dans le guide du programme de soutien aux candidats. On pourrait recevoir du soutien pour cela, oui. Mais étant donné qu'il ne s'agit pas d'une recommandation du travail du SubPro d'il y a neuf ans -- mais il y a neuf ans, on parlait de statuts.

J'imagine qu'on devrait essayer de capter l'attention du Conseil d'administration, de leur signaler tout cela, de sorte que notre travail ne sera pas rejeté parce qu'il y aura un panel qui décide qu'on n'a pas le statut nécessaire, l'entité nécessaire. Donc il faut faire très attention à cela.

Et voilà ce sur quoi nous voulions attirer votre attention avec Justine.

AVRI DORIA :

Merci Cheryl. Je n'étais pas là pour la réunion de l'IRT hier, mais vous me rappelez vraiment, alors, c'est vrai qu'il faut que j'écoute les enregistrements. J'ai très envie de savoir vraiment quel était le fond des délibérations. Merci. Merci de ce compte rendu.

Je voulais dire que ces réunions sont toutes enregistrées, donc il n'est pas nécessaire que vous soyez là en direct. Mais la participation en tant qu'observateur est complètement ouverte. Cela dit, pour pouvoir participer en tant qu'observateurs, vous allez devoir présenter la manifestation d'intérêt de la GNSO, parce qu'ils veulent être sûrs que si quelqu'un souhaite intervenir tout le monde peut écouter l'enregistrement après. Mais si vous voulez donner votre avis lors de la réunion, ils veulent être sûrs de savoir au nom de qui vous parlez. Donc, si vous prévoyez de présenter une candidature, il n'y a pas de problème. Mais vous devez dire « Je travaille pour une société qui envisage de présenter une candidature ». Et donc il faut présenter cette manifestation d'intérêt comme je dis. Tout le monde peut observer. Ici, on peut venir s'asseoir au fond de la salle. Mais pour observer la réunion en ligne, il faut absolument être inscrit.

Très bon rapport, merci Cheryl. Y a-t-il des questions ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Avri. Par rapport au statut ou à l'entité non. C'est vrai que la dernière fois, il y a beaucoup d'années, l'ALAC n'avait pas complété toute la procédure. Et à la fin, on nous a dit que l'ALAC ne représentait pas les objecteurs. Et donc notre objection était annulée. Ce qui était très gênant. Et bien sûr, on devait donc trouver un moyen pour pouvoir avoir la possibilité de nous opposer. Peu importe nos connexions avec la communauté qui présente l'objection, il faut trouver la manière d'avoir l'entité nécessaire.

La communauté At-Large est une communauté. Mais il ne s'agit pas

d'une communauté définie, avec toute la paperasse qui nous permettrait d'avoir des crédentils ou quoi que ce soit qui nous connecte directement avec la personne qui présente l'objection.

AVRI DORIA :

Merci. Oui, alors claire.

CLAIRE CRAIG :

Merci Cheryl. Effectivement, vous attirez notre attention sur la question de l'entité. Et merci Olivier également de nous rappeler quel était le cas auparavant, puisqu'il y a certains d'entre nous qui n'avons pas participé à ce processus. Cheryl, vous disiez à l'instant qu'il faut trouver la manière de procéder. Croyez-vous qu'il faudrait que l'on envoie un avis au Conseil d'administration ? y a-t-il quelque chose de concret que l'on puisse faire, ou alors on croise les doigts pour que ça se fasse et, en fin de compte, on dira qu'on a fait notre possible. Avez-vous des suggestions ?

CHERYL LANGDON ORR :

Je l'espère vraiment Claire. En tant que vice-présidente de l'ALAC, je crois que vous avez le standing pour soulever cela auprès de l'ALAC. Justine et les membres ALAC à ce jour, et tant elle que moi serions prêtes à venir présenter tout cela lors d'une réunion formelle pas surtout à la lumière de notre passé. Mais on n'a pas réussi à attirer l'attention de IRT là-dessus. On ne peut pas faire en sorte qu'ils abordent la question, parce que ce n'était pas une recommandation du SubPro. Ça a été discuté, mais pas recommandé. C'est pourquoi l'ALAC

doit trouver une manière de procéder, pour faire en sorte que, au moins, on se penche sur la question. Autrement, le résultat sera exactement le même que la dernière fois.

AVRI DORIA :

Merci, Claire, pour cette question. Merci, Cheryl, pour la réponse. Steinar ?

STEINAR GRTOTTEROD :

Merci. C'est un moment intéressant, sans doute. J'ai été impliqué lors de la série précédente. Je sais le niveau de travail que vous faites. Mais j'ai une question.

Les frais de candidature n'ont pas été définis ? Oui ? Ça a été fait ? Alors, pourriez-vous nous dire quelle est la hauteur de ces frais ? Un des critères de réussite correspond également au fait que ça pourrait [être un point] d'achat. Donc on a d'une part les frais de candidature, d'autre part, l'accès à l'ICANN. Et de par mon expérience, parce que je travaillais avec un petit TLD lors de la série précédente, et j'ai vu qu'il est plus facile de faire en sorte que les communautés acceptent de payer les frais de candidature, mais ce sont les frais annuels qui posent problème en général. Les TLD géographiques, les TLD de langue ou communautaires, par exemple, avaient besoin de promesses de la part des politiques pour dire qu'ils allaient payer ces frais annuellement. Je voudrais vraiment savoir ce que vous avez à dire là-dessus.

CHERYL LANGDON-ORR :

Merci, je n'étais pas tout à fait sûre de ce que vous suggériez, Steinar. J'ai un moment gaga et je ne me souviens plus vraiment de tout ce qui

a été dit, mais c'est une augmentation entre 20 et 30 000 USD par rapport à la dernière fois. Donc le montant est bien plus élevé que la dernière fois. Je vais vérifier que ce soit écrit en noir sur blanc. À la fin de cette réunion, j'aurais la réponse, mais oui ça peut empêcher quelqu'un de présenter une candidature. D'où l'importance du programme de soutien aux candidats. Mais il est très important de pouvoir soulever nos préoccupations, parce qu'il pourrait y avoir des communautés qui auront des difficultés pour payer les frais de candidature, mais qui ne vont pas pour autant remplir tous les critères pour participer au programme de soutien aux candidats, et donc qui ne recevront pas ces fonds.

Cependant, on a pris en compte les frais annuels et d'entretien. Et donc ce programme de soutien aux candidats a analysé comment aider les candidats à affronter ces coûts. Donc le coût de la candidature, et également les coûts du registre une fois la chaîne déléguée. Il y a une formule sur laquelle a travaillé le groupe pour permettre que le montant payé soit réduit. Et cela est très important. Je vous donne un peu plus de détails.

L'un des objectifs du programme de soutien aux candidats est que les entités candidates puissent réussir à enregistrer un nouveau nom, et qu'avec cette étude de cas démontrer qu'il leur permettra de participer au programme de soutien aux candidats – demander et soulever, réunir d'autres fonds. Donc dans cette période de candidature, jusqu'au moment de devenir un opérateur de registre, l'idée est que les programmes de soutien aux candidats aident les entités. Et lorsque ces entités ne vont plus réunir les critères, puisqu'elles auront pu réunir les

fonds, elles pourront venir nous dire, je ne vais plus utiliser ce soutien, ces bénéfices qui sont disponibles pour les premières instances d'enregistrement et d'inscription en tant qu'opérateur de registre.

On n'a pas un libellé qui ait été conclu ; on s'attend à voir donc quel sera le résultat de tout cela au sein de la GNSO.

AVRI DORIA :

Merci Cheryl. Je ne me souviens pas moi non plus du montant des frais, je crois que c'est totalement bloqué. Mais en tout cas, les différents appels, les différentes réponses aux objections, la formulation d'objection, les conflits, tout cela implique un frais. Et suite à la série précédente, on spécule que le budget nécessaire à terme pour pouvoir arriver à la fin du processus était entre 500 000 USD et 1 million USD. Vous verrez que le montant d'inscription est choquant, mais quand vous tenez compte de tout le reste c'est franchement traumatisant. Je ne sais pas s'il y a quelqu'un qui se souvient de ce montant. Je sais qu'on l'a lu, on l'a eu par e-mail. Mais je ne sais plus exactement quoi il était. Mais alors même ce montant qui était publié est approximatif de toute façon. On nous disait que pour échanger. En général, ça augmente.

Bien. Y a-t-il d'autres questions là-dessus ? Je ne vois pas de demande de prise de parole sur Zoom. Ce n'est pas le cas non plus dans la salle. On avance et on va donc passer à la partie suivante de travail du CPWG, ce que nous faisons chaque semaine, et de passer en revue les déclarations de politiques.

Comme vous le savez, il existe une consultation publique. Et alors que

vous soyez une organisation sportive, un comité, un individu, une société, tout un chacun peut participer. Très souvent, le CPWG décide de recommander à l'ALAC de présenter un commentaire pendant la consultation publique. Ces commentaires sont rédigés avec l'aide d'Andrew et son équipe, mais surtout grâce au travail des membres du CPWG qui se réunissent pour rédiger ces déclarations. Cela est alors envoyé à l'ALAC où la déclaration doit faire l'objet d'un vote pour voir si elle est acceptée ou pas. Et voilà donc ce que nous discutons à ce moment-là.

Lorsqu'il y a une consultation publique, en général, on a une période entre 40 et 45 jours, donc une période limitée. Et ce travail doit se faire en urgence. Oui, j'arrive Claire.

On discute pendant cette période de la volonté de rédiger une déclaration, du besoin de faire une déclaration, si quelqu'un a quelque chose à dire dans la déclaration. Si on est d'accord, ça se rédige. Ça se discute. Ça se modifie au sein du CPWG. Et puis, si le groupe l'adopte, cette déclaration est alors remise à l'At-Large, comme je disais, à l'ALAC, pardon, qui doit voter dessus. En général, il devrait avoir plusieurs jours pour le faire. Mais vu le peu de temps qu'on a, en général, on ne leur donne une période que de quelques jours et je suis très reconnaissante pour le manque de plainte de l'ALAC, que je sache au moins, pour devoir considérer tout cela en si peu de temps.

Claire ?

CLAIRE CRAIG :

Donc, je voulais donc prendre cette opportunité pour promouvoir un

des commentaires publics pour l'OFB. Il s'agit de la participation de la communauté concernant le code de conduite de l'ICANN. Et on a besoin de volontaires pour cela. On doit envoyer cela d'ici peu et la date limite, c'est le 2 décembre. Donc on n'a pas d'appel pour l'OFB avant le 2 décembre. Donc il faudra travailler en ligne pour cela. Et pour cette raison, nous voudrions que vous vous enregistriez le plus tôt possible et que donc vous parliez au personnel de l'ICANN.

Donc oui. C'est un appel assez personnel. Moi j'ai une opinion là-dessus, une opinion très forte. Donc je m'exprimerai. Et j'espère pouvoir participer donc à ces appels. Moi je prends ça personnellement.

Donc pas de question. Donc, le dernier que nous avons effectué, c'était en réponse au niveau des commentaires publics. En réponse à .com. Donc le renouvellement proposé pour le contrat de registre pour .com. Il y a eu pas mal de discussion là-dessus pour arriver à un commentaire par consensus, qui a été approuvé, qui a été envoyé. Donc merci beaucoup à toutes les personnes ayant travaillé à cela, que ce soit au niveau du CPWG ou de l'ALAC.

Donc nous avons le reste de la liste. Nous avons -- ne bougez plus parce que je suis en train de le lire. En haut. Il est en train de disparaître. Nous avons des recommandations pour la sélection – la désélection des IDN ccTLD et leurs variantes. On a déjà parlé de cela. Il y a eu des recommandations des experts et il n'y a pas besoin de commentaires là-dessus. Ce que j'essaie de faire lorsque l'on détermine qu'il n'y a pas besoin de faire de déclaration. Eh bien, si j'ai le temps, je repose la question. Est-ce qu'on est sûrs qu'on ne peut pas faire de commentaire. C'est comme relire donc un texte. Si quelqu'un a vraiment l'intention

de commenter, n'avait pas réfléchi à cela de près. Donc c'est une dernière chance.

SATISH BABU :

Oui, c'est un bon point que vous soulevez. On va se réunir cette semaine pour revoir cela, et ce processus, et on va voir s'il y a des changements sur opposition par rapport à des commentaires ou pas.

AVRI DORIA :

Vous avez jusqu'au 22. Si vous faites un commentaire, il faudra être rapide, parce que vous n'avez pas beaucoup de temps.

Donc vous avez vraiment travaillé de manière très méthodique. Il y a eu de nombreuses conversations à ce sujet. Et ce qu'il s'est passé, c'est qu'il n'y aura pas de nom, de révision. Eh bien, je redemanderai. Je poserai la question. Est-ce que vous pouvez vous joindre à l'équipe ? Est-ce que vous voulez renforcer l'équipe, et l'équipe se renforce de cette manière, et se crée de cette manière. Donc, est-ce que vous avez besoin de négocier quelque chose ? Est-ce que vous devez être fortement en faveur ou pas ? Vous pouvez simplement penser qu'un commentaire n'est pas approprié. Vous pouvez penser que vous allez travailler à l'équipe de révision. Tout est possible. Donc vous avez tout le reste sur la liste. C'est pour le groupe OFB. Ce n'est pas pour le CPWG. Et donc Claire l'a mentionné. C'est le deuxième sur la liste. Vous avez ICP2. Vous avez une décision en attente. Claire a mentionné déjà tout cela, donc je ne veux pas m'approprier donc cela. Je m'excuse en avance. Donc, une nouvelle fois, mentionné par Claire, le code de conduite sur les sujets d'intérêts et la politique d'éthique générale. Oui,

moi sur l'anti-harcèlement, là, j'ai beaucoup de points à ce sujet à soulever.

CLAIRE CRAIG :

Oui, en effet. On doit faire un appel à volontaires pour cela. On va le faire très bientôt. On a besoin de travailler là-dessus, sur cette politique antiharcèlement.

AVRI DORIA :

Oui, je me suis engagée à faire partie de ce groupe. Donc y a des questions sur ce point avant que j'avance. Je regarde un petit peu où on en est. Donc, à la maison plus facile, parce que j'ai trois écrans devant moi. Donc très bien. Donc, passons maintenant à la partie suivante.

Vous avez donc les commentaires publics. C'est deux pour l'OFB. Et nous avons l'équipe -- le rapport provisoire de l'équipe de révision des fonctions de nommage de l'IANA. Il s'agit du second rapport, et le CPWG va travailler là-dessus lors de la prochaine réunion du mois.

Donc y a-t-il des questions avant que j'avance ? Donc nous avons eu un engagement avec le Conseil d'administration pendant la Prep Week, et on n'a plus eu la possibilité de parler après cela. [Inaudible] la première réunion du CPWG après cette réunion d'engagement. Je crois qu'on va s'engager avec le Conseil d'administration cette semaine, un petit peu plus tard. Jonathan va gérer cela. Donc nous allons pouvoir parler du statut juridique, des questions de droit que nous avons pour effectuer ces recommandations.

Donc, si vous étiez pendant cette Prep Week, ces débats avec le Conseil d'administration ? Avez-vous vu des opinions présentées ? Est-ce que vous voulez revenir là-dessus ? Donc le premier sujet, c'était l'avenir du nouveau programme de gTLD. Nous avons Justine qui est en train de faire son travail ailleurs, mais c'est des personnes qui ont participé à cette réunion avec le Conseil d'administration, qui ont écouté l'appel [inaudible] on a entendu parler lors de ce qui s'est passé pendant la Prep Week... est-ce que c'était un bon débat ? Est-ce qu'il y avait des points qui n'ont pas été soulevés, qui auraient dû être soulevés ? Est-ce que vous vous rappelez de certains points ? Très bien. Comment ça s'est passé ? vous savez, lorsque vous êtes dans ces appels avec le Conseil d'administration, ça deviendrait formel. Et c'est difficile parfois de s'exprimer. Des commentaires, des choses qui auraient dû être dites et qui n'ont pas été dites ? Des choses qu'on n'aurait pas dû dire ? Donc c'est Becky – Becky et Alan qui ont travaillé à cela. C'est un bon débat selon vous ? Ça s'est bien passé ? Un bon modèle pour l'avenir ? Rien à ajouter ? Très bien.

Donc j'avance. J'avance et je sais qu'Alan n'est pas avec nous. Mais Greg est là. s'il y a quelque chose dire en ce qui concerne le RDRS, donc le retour provenant de la communauté au sujet du RDRS, au sujet de l'engagement que nous avons sur le RDRS. Vous savez que le Conseil d'administration voulait comprendre la perception de la communauté du système RDRS, système de demande donc de données d'enregistrement.

Donc je ne sais pas si quelqu'un veut rebondir là-dessus, rajouter quelque chose sur ce sujet. Est-ce que nous sommes satisfaits de cette

discussion que nous avons eue avec le Conseil d'administration concernant le RDRS ? Est-ce qu'on a bien utilisé notre temps ? Donc voilà. Je pense que oui, puisque personne n'objecte, personne ne veut intervenir. Est-ce que quelqu'un a écouté cet appel par la suite si vous n'avez pas été à l'appel ? Est-ce que vous utilisez les enregistrements ? Vous écoutez parfois les enregistrements ? Bon, je pense que vous n'étiez peut-être pas durant cet appel. Très bien. Donc je recommande que vous écoutiez l'enregistrement. Vous pouvez vous réveiller le matin, vous pouvez vous rendormir le soir avec ces enregistrements des réunions de l'ICANN et je vous conseille donc de le faire parfois. Parce que parfois les réunions sont pendant la nuit ou pendant que vous êtes au travail. Donc c'est très bien de pouvoir écouter les appels par la suite. Oui, moi je dors quand je peux. Je pourrais m'endormir dès maintenant, si possible. Et donc en effet, c'est souvent fatigant. Je suis fatigué par cela, mais c'est important d'écouter les appels et de suivre bien la situation.

Donc le point suivant que nous avons à l'ordre du jour, c'était les prochaines étapes pour l'engagement avec le Conseil d'administration. Je ne crois pas que Jonathan Zuck soit avec nous aujourd'hui, en ce qui concerne cette séance d'engagement avec le Conseil d'administration. Est-ce que nous avons des diapos à ce sujet sur ces points que nous avons pour parler et communiquer avec le Conseil d'administration ? Je ne sais pas Andrew. Je ne vous avais pas dit à l'avance. Je ne sais pas si vous avez cela de disponible.

ANDREW CHEN :

Cela doit être préparé. Donc pour cet appel du 30 novembre.

Donc vous avez raison. Alan Greenberg devait présenter donc les points de vue de l'At-Large. Il l'a effectué. Il a pu exprimer notre perception sur certaines problématiques. Mais je crois que c'était si vite, si rapide. Je ne sais pas ce que le conseil d'administration a retiré de cela véritablement. Ce sera intéressant de le savoir et de leur parler de cela de manière informelle. Je crois qu'il faudrait voir ce qu'ils ont pensé de ce qui a été dit par la communauté.

Donc voilà ce que je voulais dire sur ces séances. J'étais un petit peu déçu, vous l'avez compris. Vous avez des sous-groupes, deux salles dans lesquelles vous étiez envoyés et il n'y avait pas d'aspect formel pour vraiment communiquer avec le Conseil d'administration. C'est un petit peu abrupt.

AVRI DORIA :

Donc merci Olivier. Oui, en fait vous pouviez avoir plusieurs ordinateurs. C'est l'avantage d'avoir trois écrans, trois ordinateurs. Donc moi j'ai réussi à suivre les deux. Mais le conseil d'administration a écouté -- nous a écoutés, mais c'est à peu près tout. Donc on peut leur en reparler de cela et parler également du droit ou du statut, du statut que nous avons de présenté donc en tant qu'ALAC, au niveau du droit, au niveau du statut juridique, et ainsi de suite.

CLAIRE CRAIG :

Donc je rebondis sur ce qu'a dit Olivier. Nous avons eu le même problème, l'année dernière, lorsque nous avons eu la réunion de préparation avec le conseil d'administration. Il me semble que plutôt que ce soit informel, nous pourrions avoir le forum public. Parce que le conseil d'administration est très intéressé par écouter. Et il y avait des

problèmes qui ont été soulevés. Moi je crois qu'il faut leur faire connaître ces points. Les points sur lesquels ils doivent travailler ou ce qu'ils peuvent améliorer aussi dans la communication.

Donc il faut formellement leur dire, leur indiquer que nous pouvons communiquer, travailler différemment avec le Conseil d'administration.

AVRI DORIA :

Oui. Vous soulevez le point une fois, deux fois, trois fois ; il faut le répéter constamment de diverses manières, par différentes personnes, à différents moments. Il y a beaucoup de persistance qui est nécessaire. Ça ne va pas toujours être apprécié, mais c'est nécessaire de persister. Je ne parle pas de harcèlement, bien entendu, mais il faut vraiment qu'on nous écoute. Il faut qu'on soit écouté. Ça fait 15 ans que je travaille à l'ICANN. Et je crois que la participation, c'est comme cela. C'est une formule, la persistance. Il faut avoir des fonds aussi, mais la persistance, ça marche.

Est-ce que quelqu'un d'autre voudra prendre la parole concernant ces ponts, le débriefing que nous avons eu ou la réunion que nous allons avoir ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, nous avons Sébastien. Nous avons Hadia.

AVRI DORIA : Oui, Hadia en premier, puis Sébastien.

HADIA ELMINIAWI :

Oui. Ma question est en rapport avec la question du statut juridique que nous avons. L'ALAC va présenter une objection au nom des ALS accrédités et des membres individuels de l'EURALO. Est-ce que cette question du statut existe toujours, parce que les ALS et les membres individuels sont approuvés et accrédités par EURALO et l'ALAC ? Et c'est juste une question que je posais.

AVRI DORIA :

Oui, c'est une bonne question. Merci. Avri. Je n'ai pas la réponse à cela. Si nous avons un débat précis là-dessus, on nous dit que vous n'êtes pas la communauté qui est affectée, donc vous n'avez pas le droit -- en quel nom, à quel nom vous présentez-vous ? Est-ce que vous êtes formellement attaché à une communauté et comment est-ce que cela vous affecte ? Quels sont les problèmes que vous voulez -- que vous pouvez véritablement soulever ? Ce qui est important c'est d'être affectés. Nous représentons les intérêts, mais d'une manière matérielle, vous n'êtes pas véritablement affectés. Donc c'est cette question de statut ou de droit que nous pourrions avoir lorsque -- pour enregistrer si vous voulez une objection, pour enregistrer un commentaire. C'est la question qui se pose. Je crois qu'Alan en a parlé. Je crois que Greg pourrait me corriger. Greg peut toujours me corriger s'il le désire. C'est cette notion que l'objecteur public, comment ça s'appelle, les questions d'objection, les questions de titre, qu'il n'y a pas d'aspects nocifs pour l'objecteur. Donc il n'y a pas eu de dommages. Et donc c'est une question d'objection publique qui se pose pour l'ALAC pour avoir le droit d'effectuer ces objections publiques parce qu'il n'y a pas de

dommages financiers, puisque nous sommes un groupe un petit peu différent.

Donc je crois que vous vouliez dire quelque chose. Greg ?

GREG SHATAN : Oui, c'est juste une question de précision. C'est l'objecteur indépendant, ce n'est pas pareil. Dépouilleur central de Joe's Garage.

AVRI DORIA : Merci. Oui, j'ai raté le terme. Mais c'est vrai que l'objecteur indépendant peut présenter des objections au nom de presque tout le monde.

GREG SHATAN : Oui, sauf moi. Non, ce n'est pas vrai. Il peut présenter des objections au nom des autres.

AVRI DORIA : Et donc l'At-Large demande à ce qu'il y ait une possibilité similaire pour l'At-Large, même si je me suis plantée sur les termes.

GREG SHATAN : Oui, mais le problème est qu'on pourrait ne pas avoir de statut pour présenter des objections au nom d'aucun de nos représentés, de nos mandants. Vous voyez ? Donc c'est une situation qui pose problème.

AVRI DORIA : Donc peut-être que cela devrait être abordé avec le Conseil

d'administration lorsqu'on aura l'occasion. Et il vaut mieux que ce soit une personne qui ne se trompe pas sur les termes comme je fais très souvent. Donc si je me penche vers vous pendant la réunion ou que je demande à Alan d'intervenir, ce sera surtout pour être sûre que le message soit bien transmis. Merci. Je pense qu'on a épuisé ce sujet. Non, on a une carte qui est levée. Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Avri. Le grand frère qui nous regarde du haut vient de me signaler que le rapport formel [infirm] n'est pas prêt. Et ça va nous prendre du temps qui pourrait autrement être utilisé pour échanger avec le conseil d'administration. Et on devrait peut-être aborder le suivi de notre Prep Week avec le conseil d'administration pour savoir quels sont les retours qu'ils ont obtenus de la communauté à partir de la Prep Week.

AVRI DORIA : Merci. Et alors, c'était votre sujet cet avis formel ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Non, non. C'est Jonathan [inaudible] qui y a eu cette réponse que le travail n'était pas fait, n'était pas complété.

AVRI DORIA : D'accord. Il nous reste cinq minutes. On va arrêter ce débat. J'espère cependant qu'on pourra bien communiquer avec le Conseil d'administration à propos de certaines de ces questions critiques à l'avenir et – excusez-moi Sébastien, j'ai oublié. Allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Bonjour à tout. Sébastien Bachollet. En français, comme vous le voyez, merci.

D'abord, je voulais revenir sur la session que le Board a organisée. Je pense qu'il faut – soyons positifs. Le Board organise des réunions dans la Prep Week d'engagement qui nous permet de participer et de discuter d'un ou deux sujets.

Je veux bien qu'on soit « ah ben, je n'ai pas pu aller aux deux ». Je veux bien qu'on ne soit pas contents que l'on ne puisse pas tout suivre en même temps, mais pour l'immense majorité des participants, je pense ici dans cette salle, déjà participer à un sujet, c'est déjà intéressant. Donc j'aimerais bien qu'on soit un peu plus positifs sur cette initiative du Board. Qu'on puisse l'améliorer ? Certainement.

Ensuite, les deux membres du Board, qui animaient ces deux tables rondes, ont fait un compte rendu en grand groupe. Donc on a su même si c'était court, on a su ce qui s'est passé dans l'autre salle. Voilà.

Je voulais revenir sur un sujet parce que Jonathan l'a évoqué hier, à l'introduction, et maintenant ça fait pratiquement un jour et demi qu'on est réunis et [inaudible] qu'on en discute, je ne sais pas où il faut en discuter. Ce n'est peut-être pas du tout au CPWG. Mais pour moi, il y a une question d'urgence. Il y a un certain nombre de sujets urgents qui ne sont pas dans nos listes ici, qui ne sont pas dans les choses qui étaient prévues. D'ailleurs, excusez-moi, mais il s'est passé des choses dans le monde depuis quelques jours. On a un futur nouveau président des États-Unis. Quelle conséquence ça peut avoir sur nous ? Sur l'ICANN

pardon – sur nous aussi d’ailleurs ! Où est-ce qu’il faut qu’on en discute ? Où est-ce qu’il faut qu’on réfléchisse aux conséquences possibles sur l’ICANN ? On peut se dire que ça sera dans six mois. Mais dans six mois, il aura pris son poste. Donc s’il y a des choses urgentes à faire, ce sera trop tard.

Voilà, je vais m’arrêter là parce que je ne veux pas prendre le temps de cette réunion. Mais j’aimerais bien qu’il y ait un moment où, ensemble, nous puissions réfléchir à cette question, et avec le reste de la communauté aussi bien sûr, mais commençons par notre propre maison. Merci beaucoup.

AVRI DORIA :

Merci. En général, on ne parle pas beaucoup, des élections. Je vois qu’il y a des élections partout tout le temps. Et même si j’ai moi-même un avis politique de la situation dans mon propre pays, en général, on ne se mêle pas de qui est élu et des risques que cela pourrait impliquer et de notre avis. On en a beaucoup parlé, et je pense que le principal est d’attendre à voir quelles sont les actions qui pourraient poser problème.

Une élection à elle-même ne veut rien dire. C’est vrai qu’il y a une question de politique, mais c’est tout ce que c’est. Et puis, si vous regardez ce qui se passe ailleurs, il y a également le SMSI. Il y a les débats à propos de la géopolitique du DNS. Et tout cela devra être abordé aussi. Et je crois que c’est dans ce cadre-là, dans le cas de la géopolitique et des développements juridiques, qu’on devrait aborder la question.

Oui, on en est en aux divers, parce que c'est un divers.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Pardon, Avri. Oui, peut-être que ce sera abordé là, mais en général c'est animé par le personnel. Et ce n'est pas que ce soit grave, mais ce n'est pas un débat de la communauté.

Et moi, je voulais savoir si on pouvait en discuter au sein de notre communauté. Je ne parle pas du résultat de l'élection, de donner notre avis si c'est bien ou mal. C'est juste envisager quelles pourraient être les conséquences. Et je ne parle pas de politique, je parle de l'avenir de l'ICANN. Merci.

AVRI DORIA : D'accord. Merci. Merci. Y a-t-il d'autres divers ? Oui, allez-y. Pari ?

PARI ESFANDIARI : Oui, pour rebondir sur ce que vient de dire Sébastien, on a la plénière. Et le titre est le changement de paradigme. On parlera de géopolitique lors de cette plénière. Et c'est le moment de soulever cette question, je pense. C'est là qu'on va considérer l'impact. Et ça a un impact direct sur l'ALAC. On parle ici d'utilisateurs finaux, de leur droit d'expression. Et quand on passe à ce type de politiques plus nationalistes, comme ce sera le cas pour les États-Unis, il est important que nous soyons actifs.

Par ailleurs, je voulais ajouter autre chose. J'ai essayé de soulever la question de l'environnement à maintes reprises. Et malheureusement, ce n'est jamais reflété dans notre ordre du jour. Magiquement, ça

disparaît. En cinq ans, nous allons devoir – nous devons vérifier si nous avons atteint les [ODS] et il faut être pratique. Et je ne vois pas qu'il y a suffisamment de soutien ici, pour que nous puissions justement atteindre les objectifs de développement durable. ODD, pardon.

AVRI DORIA : D'accord. Autre commentaire à propos de la séance de géopolitique de lundi ? Ne croyez-vous pas que c'est l'endroit où il faudrait que l'on aborde cela ?

PARI ESFANDIARI : C'est une question de technologies émergentes et géopolitiques. Peut-être que je pourrais évoquer la question, mais ce n'est pas vraiment l'endroit où cela devrait être abordé.

AVRI DORIA : D'accord. Autres divers ? Ils sembleraient qu'on va devoir envisager d'entretenir d'autres débats. S'il n'y a plus de divers, je vais céder la parole à Olivier qui va nous parler de notre prochaine réunion.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Avri. Ce n'est pas la fin. Bien sûr, nos réunions continueront à se tenir. La prochaine sera en ligne, mercredi 27 novembre à 14 heures UTC. La réunion avec le Conseil se tient demain, de 16 h 30 à 17 h 30 ; une réunion conjointe Conseil d'administration de l'ICANN et ALAC. Et ce sera l'occasion de revenir sur certains des sujets qui ont été évoqués aujourd'hui. Nous aurons l'occasion de discuter de tout cela avec le

Conseil d'administration.

Puis je vais faire quelques annonces. Quelqu'un fête son anniversaire au sein de notre communauté. C'est une personne qui a fait un excellent travail. C'était quelqu'un qui était tout jeune, au moment où il s'est joint à nous. C'est Andrew Chen qui est ici à mes côtés, et cette année il a fait un travail formidable pour soutenir notre groupe.

Vous avez déjà remarqué que les coprésidents ont, les deux, les cheveux blancs. Et ce sera le cas pour Andrew très bientôt. Ça arrive. En tout cas, j'espère que ça aura été un bon moment pour vous.

On n'a plus le temps maintenant de continuer à moins qu'il y ait autre chose à ajouter. Je vous remercie tous d'avoir participé à cette réunion. Merci aux interprètes qui ont suivi toutes nos délibérations. Merci à tous et au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]